



Le petit Soiséen

JOURNAL MUNICIPAL DE SOISY-SUR-ÉCOLE • NUMÉRO 2 - HIVER 2021



CADRE DE VIE

*Redynamiser
le centre bourg*

PAGE **9**

DOSSIER SPÉCIAL

Les Réaux

PAGE **16**

ENFANCE

*Les petits
Soiséens*

PAGE **21**



SOMMAIRE

Vie municipale	3
Vos élus	3
État civil 2021	3
Calendrier des manifestations (sous réserve)	3
L'actu au quotidien	4
Recensement de la population	4
Élections 2022	4
Analyse des besoins sociaux	4
Agenda municipal	4
Révision du PLU	5
Urbanisme numérique	5
La fibre, c'est maintenant !	5
Édito	6
Cadre de vie	8
Redynamisation durable du centre bourg	8
Reconnaissance et promotion des sentes et venelles	8
Une sente restaurée	8
Une nouvelle aire de jeux	9
Soisy village fleuri	9
L'église Saint-Aignan en lumière	10
Renaturalisation et lutte contre la cabanisation	10
Enfance-Famille	11
Les petits Soiséens en 2021	11
Une salle d'activité supplémentaire	11
C'est Noël tous les jours au service périscolaire	12
En attendant la réouverture au public de la médiathèque	12
Une cantine scolaire = un office bien équipé	12
Une école = un préau	13
Je préfère manger à la cantine... ..	13
Dessine-moi un ALSH : un accueil de loisirs et bien plus... ..	14

PHOTO DE COUVERTURE :

Le château des Réaux caché dans son écrin de verdure

Photo : Anne-Sophie Hérard



DOSSIER SPÉCIAL

LES RÉAUX

16

Tranquillité

20

Votre sécurité n'a pas de prix

20

Vidéoprotection

20

Sécurité routière...la rue Saint Spire en état d'urgence. ...

21

Massacre à la tronçonneuse à Soisy-sur-École

21

Finances

22

Faits marquants

23

In memoriam

23

Solidarité

23

Association-Le Sac Solidaire

23

Nos jeunes talents

24

Association-Event' Essonne

24

Vie associative et animation

25

Le pêle-mêle 2021

25

Le Petit Soiséen est une publication gratuite distribuée à 700 exemplaires.

Mairie de Soisy-sur-École

Place de la Mairie 91840 SOISY-SUR-ÉCOLE

Tél. 01 64 98 00 01

 mairie@soisysurecole.fr

 <https://www.soisysurecole.fr>

Directeur de publication : Anne-Sophie HÉRARD, maire de Soisy-sur-École.

Équipe de rédaction : membres du Conseil Municipal, employés municipaux, associations.

Mise en page : JVA-Graphicrea

Crédits photos : équipe municipale, associations, F. Papi, LP/PAULINE DARVEY.

Impression : Ce journal est imprimé par ID IMPRIM sur un papier issu de forêts durablement gérées.



VOS ÉLUS

De gauche à droite :
 Juliette GIBIER,
 Anne-Sophie HÉRARD,
 Hervé BESSON,
 Cyriaque CROSNIER LECONTE,
 Alix CROSNIER LECONTE,
 Philippe DURAND,
 Patrice SCHAFFUSER,
 Magali MOREAU.

Absentes pour la photo :
 Hélène GAYON et Séverine HÉRON.

©Ferucio.Papi

ÉTAT CIVIL 2021*

NAISSANCES

Leandro PIRES le 20 mars
 Lucien BOURCE le 11 août
 Tyana NIRRENGARTEN le 9 novembre
 Amel MAAROUFI le 23 décembre
 Ari ABOUD le 27 décembre

*Selon les dispositions de l'article 9 du Code Civil, seules les publications autorisées figurent dans cette rubrique.

DÉCÈS

Françoise MOUSSEaux le 28 mars
 Jean-Christophe JULIA le 11 juin
 Jacqueline DARTEIL le 1^{er} juillet
 Pascal LABBÉ le 9 août
 Régis HILLEBRAND le 26 août
 Rolland BRUGNONI le 2 septembre
 Roger TAGLI le 4 octobre
 Jean-Sébastien BOMBAUD le 8 octobre
 Liliane COSTE le 5 novembre
 Jacques ORLUC le 12 novembre

CALENDRIER PROVISOIRE

DES MANIFESTATIONS 2022

MARS

Course « La Jacques Guoin » organisée par le CMOM
 Team Cycliste Morangis



AVRIL

Course régionale organisée par le Club Cycliste
 Ponthierry-Pringy

MAI

Commémoration du 8 mai 1945
 50 ans du Jumelage de Milly-la-Forêt et ses environs
 avec Morsbach (Allemagne)



JUIN

Essonne Verte Essonne Propre

JUILLET



Course départementale organisée par le Club Cycliste
 Mennecy Villeroy (boucle sur Soisy et Dannemois)

SEPTEMBRE

Forum des associations & Accueil des nouveaux Soiséens
 Festival La Nuit Verte  organisé par l'association Event'Essonne
 Journées du Patrimoine
 Vide Grenier des Amis de Soisy

NOVEMBRE

Commémoration du 11 novembre 1918



DÉCEMBRE

Marché de Noël des Amis de Soisy



L'ACTU AU QUOTIDIEN

Sur votre smartphone



Mais aussi

Affichage papier = mairie, école, services périscolaires, médiathèque

Panneaux d'affichage de quartier = place de la gare, rue Saint Spire, place de la mairie, devant les Réaux

Panneau lumineux place de la mairie

 <https://www.soisysurecole.fr>

 <https://www.facebook.com/soisysurecole.fr/>

Recensement de la population

Du 20 janvier au 19 février

Élections 2022

Municipales partielles intégrales 6 et 13 février

Présidentielles 10 et 24 avril

Législatives 12 et 19 juin



Analyse des besoins sociaux

Le CCAS de Soisy-sur-École a fait appel au cabinet ITHÉA pour réaliser un diagnostic d'ABS. Il a vocation à offrir à l'équipe municipale un panorama de l'ensemble des besoins sociaux de la population (de la petite enfance aux seniors, de l'emploi à la santé...). Il peut ainsi être envisagé comme un outil supplémentaire pour alimenter les réflexions des services et des élus pour les années à venir.



<https://soisysurecole.fr/en/rb/1456301/analyse-des-besoins-sociaux-2021>

Agenda municipal



<https://soisysurecole.fr/fr/ev/197433/agenda-180>

Urbanisme



<https://soisysurecole.fr/fr/rb/57514/urbanisme-14>



weldom
ensemble, c'est mieux

Bricoler • Décorer • Jardiner

**BRICOLAGE
DÉCORATION
JARDIN
MATÉRIAUX**

S.A.R.L. SCG BOURSALT

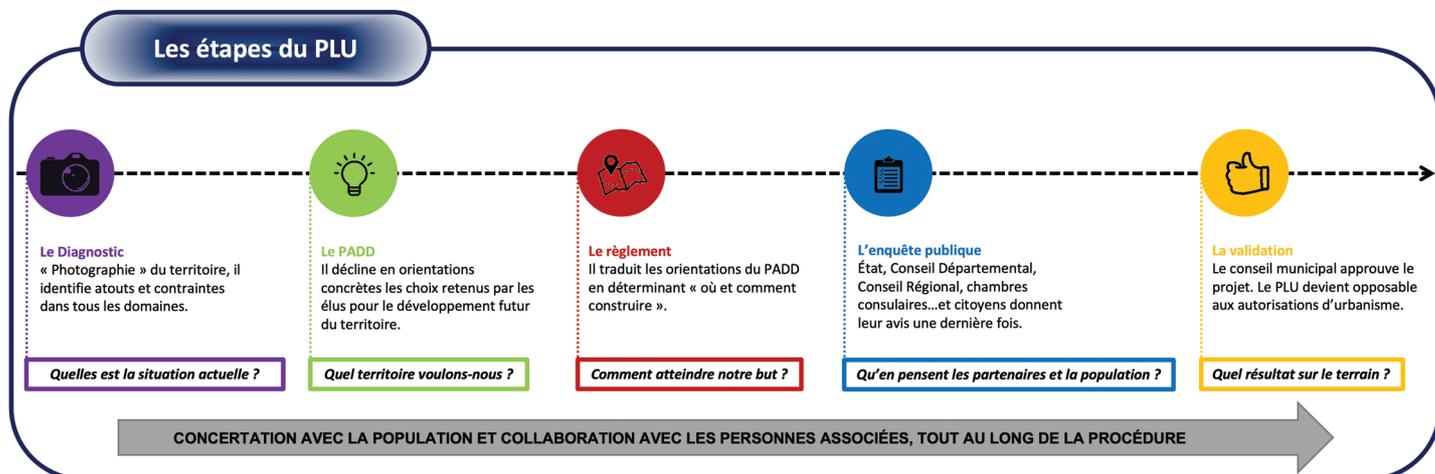
Grande Rue Oncy-sur-Ecole - 91490 Milly-la-Forêt
Tél. 01 64 98 71 98

Horaires d'ouverture • du lundi au samedi 9h-12h30/14h-19h
• dimanche matin 9h30-12-30

RÉVISION DU PLU

Par délibération en date du 5 juillet 2021, le conseil municipal a prescrit la révision du Plan local d'urbanisme (PLU). Aujourd'hui, l'évolution des textes législatifs et règlementaires, ainsi que les objectifs de développement de la commune rendent nécessaire une refonte globale des documents d'urbanisme.

De nouveaux enjeux ont été identifiés en termes de nécessité de constructibilité de logement et de développement du territoire communal, mais aussi de limitation de l'étalement urbain, de protection de l'environnement et de lutte contre le réchauffement climatique.



URBANISME NUMÉRIQUE

En matière d'urbanisme, depuis le 1^{er} janvier 2022, vous pouvez déposer vos demandes d'autorisation d'urbanisme (certificat d'urbanisme, déclaration préalable, permis de construire, permis d'aménager et permis de démolir) sous format numérique, en vous connectant sur le site dédié au GNAU pour les 13 communes instruites par les services de la CC2V 91.

<https://gnau14.operis.fr/deuxvallees/gnau/#/>



LA FIBRE, C'EST MAINTENANT !

Testez votre éligibilité et consultez la liste des fournisseurs d'accès internet « chez vous » sur la carte interactive d'Essonne Numérique.

<http://essonnenumerique.com/focus-sur-la-communaute-de-communes-des-deux-vallees/>



En ce début d'année, mes pensées se tournent vers Pascal Labbé et Jacques Orluc, qui nous ont quittés en 2021. Nous les avons tous côtoyés à un moment de notre vie. Leur contribution à la vie du village, exemple de l'engagement citoyen, est aujourd'hui ancrée dans notre patrimoine commun. Ils nous manqueront souvent mais jamais nous ne les oublierons. C'est donc avec le souvenir des bons moments passés en leur compagnie, après 20 mois de mandat effectif, que je vous souhaite le meilleur pour 2022 et l'année la plus douce possible.

J'ai l'honneur d'introduire un bilan des actions municipales qui vous sera présenté dans cette deuxième édition du Petit Soiséen. Au quotidien, l'objectif a toujours été de satisfaire les exigences du plus grand nombre tout en préservant le bien commun. **Quoi qu'il advienne, gardez foi en Soisy et soyez fiers de votre identité soiséenne.** En parcourant ce journal, vous constaterez que nous avons su prendre à bras le corps les responsabilités héritées des

équipes à qui nous avons succédé, et que nous avons su prolonger avantageusement des actions initiées avant notre arrivée ou

que nous avons mis en œuvre certaines de nos promesses de campagne. J'en veux pour preuve, la reconversion optimisée de la "cinquième classe". Je vous confirme la création d'un accueil de loisirs de proximité (périscolaire, mercredi, petites vacances), annexe de l'accueil de loisirs intercommunal qui étoffera le service des centres existants. Le foyer rural et son extension seront unis à la salle du patronage, pour créer un espace cohérent et adapté à l'accueil des plus jeunes, mais aussi des adultes en dehors des plages dédiées aux enfants. **Nous avons besoin d'une salle polyvalente en cœur de bourg...nous l'aurons !** Un autre sujet d'importance : le Domaine des Réaux. Aujourd'hui nous pouvons communiquer plus précisément sur l'avenir brillant que les Réaux promettent à Soisy. En un an, notre

projet a pu prendre forme et nous vous le présentons dans le dossier spécial de cette édition.

Vous avez voulu une municipalité proche de ses administrés. Nous vous informons au mieux grâce au concours d'un agent municipal très engagé et de quelques élus tout-terrain. N'en soyez pas uniquement consommateurs, partagez et soyez-en fiers. Nous savons que certains préfèrent le papier, nous ne les oublierons pas, tout en maintenant des pratiques écoresponsables. L'accès au service public se développe avec l'ouverture de la mairie et de l'agence postale communale et la permanence d'élus, le premier samedi matin de chaque mois. Si la démocratie participative doit encore être favorisée, les services aux habitants pourront encore être améliorés grâce : aux résultats de l'analyse des besoins sociaux diligentée cette année ; à nos collaborations avec la CC2V91 ; aux subventions du Parc Naturel du Gâtinais Français, du Département et de la Région qui concourent au bon développement communal. Nos relations avec ces partenaires sont essentielles pour le développement de la commune et de notre qualité de vie.

Vous avez voulu une municipalité qui favorise l'épanouissement. Les besoins concernant la petite enfance ont été en partie comblés grâce à la remise en place du relais petite enfance et la création d'une nouvelle aire de jeux située sur le chemin du Clos des Bordes, la précédente ayant dû être démantelée en 2020. Un nouveau projet pour l'enfance et l'éducation sera bientôt inscrit dans le futur plan éducatif territorial rédigé par les élus compétents, le service périscolaire, les représentants de parents d'élèves et les enseignantes. Le renouvellement des équipements numériques, grâce au financement de l'État, sa sécurisation progressive et à la création d'un nouveau préau sont en cours. L'offre périscolaire semble satisfaire enfants et parents, si l'on en juge la fréquentation du service. L'office de la cantine a été doté d'équipements professionnels permettant aujourd'hui une meilleure hygiène et l'ergonomie requises pour ce poste. Pour les jeunes, et les moins jeunes, la santé, le sport, la culture et le civisme doivent être les fers de lance de cet épanouissement. Les attentes des seniors font l'objet d'un suivi assidu grâce, notamment, à l'accompagnement du CCAS. Le programme en faveur de la santé, du handicap et de l'accessibilité, doit se poursuivre, en tout premier lieu, en améliorant la sécurité et l'accessibilité des équipements publics.

Je tiens à rappeler le mérite et l'engagement exemplaire des agents périscolaires et des ATSEM durant deux années éprouvantes et quand sonne l'heure de la cinquième vague COVID. Je tiens également à remercier ces agents et élus qui sont venus en renfort au périscolaire et ont montré un bel exemple de solidarité intergénérationnelle à nos enfants. Je les remercie également pour leur investissement lors des commémorations, manifestations culturelles et sportives qui vous ont permis de "respirer" entre deux vagues virales.

***Nous partîmes cinq cents ;
mais par un prompt renfort -
Nous nous vîmes trois mille
en arrivant au port.***

Pierre Corneille, Le Cid



Vous avez voulu une municipalité soucieuse de la tranquillité de la commune. Nous nous sommes attachés à ramener le civisme au centre des préoccupations de tous pour des comportements respectueux de notre qualité de vie. Je sais pouvoir compter sur vous pour ne pas laisser l'individualisme et ses nuisances gagner du terrain. Nous avons aussi travaillé main dans la main avec les pompiers du Centre d'Incendie et de Secours de Soisy-Mondeville et les gendarmes de la Brigade Territoriale Autonome de gendarmerie de Milly-la-Forêt, qui nous épaulent au quotidien pour vous protéger. Nous avons mis en œuvre toutes les actions de prévention et d'intervention nécessaires grâce, notamment, au dispositif Participation Citoyenne. Dans l'attente de la vidéoprotection intercommunale, nous avons engagé un programme de vidéoprotection intra-muros. *Protéger et servir : l'ADN de Soisy.*

Vous avez voulu une municipalité qui favorise l'animation et les associations. Nous avons mis un point d'honneur à bénéficier du soutien de l'UNC de Milly-la-Forêt et Environs et du Souvenir Français pour que les commémorations du 11 novembre et du 8 mai soient un exemple pour toutes les générations et surtout pour nos enfants. Un soutien aux JSP du centre d'incendie et de secours de Soisy est en cours de finalisation. Vivier pour le SDIS91 tant pour les effectifs de pompiers volontaires que professionnels, nos cadets (JSP) sont un exemple dans le département et au-delà ! Nous avons commencé à renforcer l'animation locale en tenant compte de notre capacité à l'organiser dans le respect des contraintes de sécurité et exigences sanitaires, mais surtout en collaborant activement avec les associations du territoire. La reprise des activités de nos associations historiques et l'arrivée de nouvelles associations en sont la preuve. *Nous pouvons beaucoup avec de l'énergie, de la passion et de la solidarité. Le meilleur reste à venir...*

Vous avez voulu une municipalité écoresponsable préservant environnement, patrimoine et ressources. La redynamisation de notre village ne saurait ignorer la préservation de notre patrimoine naturel et bâti. La réunification du bourg et des hameaux doit être au cœur des priorités ainsi que l'amélioration des circulations douces au centre du village. Le programme de réhabilitation des sentes est la première étape de ce projet d'envergure. Les Soiséens aiment leur cadre de vie et c'est en mettant les moyens nécessaires à la propreté, à la sécurité et à l'embellissement de Soisy que cela est possible. C'est aussi en développant : le désir d'adopter des gestes écoresponsables dans nos pratiques quotidiennes ; un urbanisme raisonné et raisonnable ; la protection des sites naturels sensibles et la sanction des actions inconséquentes qui pourraient les mettre en périls. *Cette démarche de développement durable, de végétalisation et de conservation de la biodiversité, partout où cela est possible et nécessaire, est incontournable et elle sera fondamentale dans le nouveau PLU.*

Vous avez voulu une municipalité qui relance le développement économique. Nous nous sommes inscrits dans une démarche de développement touristique qui a été un facteur prépondérant dans tous nos projets et dans notre politique. Nous avons participé activement aux travaux de la communauté de communes et de l'office du tourisme pour définir les axes de développement prioritaires. Nous avons soutenu les professionnels, en travaillant notamment avec les commerçants locaux. La redynamisation du cœur de notre village est, elle aussi, essentielle pour rendre Soisy attractif. L'ancienne gare pourra bientôt devenir le café multiservices qui manque à notre commune. *Soisy créateur d'emploi, c'est possible !*

Cependant, à l'heure où je vous écris ces quelques mots, cinq sièges sont vacants dans le conseil municipal, nous obligeant à retourner aux urnes les 6 et 13 février. **Quelles que soient la durée et l'issue du voyage, soyons humbles, travaillons dans l'intérêt général, ne tenons rien pour acquis, restons solidaires.** Ne baissons pas les bras et surtout continuons à nous préserver les uns les autres. Appliquons les gestes barrières, portons le masque en intérieurs et partout où cela est requis, respectons le protocole vaccinal lorsque cela est possible.

Avec tout mon dévouement et celui des élus qui continuent d'œuvrer, à mes côtés et aux côtés des agents territoriaux, pour Soisy, pour vous et jusqu'au bout.

Fidèlement vôtre,

Anne-Sophie Hérard, Maire de Soisy-sur-École



Redynamisation durable du centre bourg

Entre 2017 et 2018 la municipalité a été accompagnée pour réaliser une étude visant à valoriser et redynamiser le centre bourg. Cette étude a été réalisée avec le cabinet d'architecture ATELIER 15 en partenariat et avec le soutien financier de La Région Île-de-France, le Parc Naturel Régional du Gâtinais Français, les Conseils Départementaux de L'Essonne et de Seine-et-Marne ainsi que du CAUE de l'Essonne. Elle analysait le devenir du foyer rural, de l'ancienne poste, de l'école et de l'ancienne gare et avait permis de remettre en valeur les circulations douces qui permettent de relier les différents quartiers de Soisy à pied ou à vélo, sans emprunter les rues qui ne sont plus adaptées à la circulation piétonne et automobile du XXI^{ème} siècle. Certains projets prévus ont été abandonnés, comme le projet d'éco-quartier du Bois Net. En effet, il posait des problèmes environnementaux et de voisinage, et la fragmentation du parcellaire (multiples bandes de terrains appartenant à des personnes privées) rendait l'opération très complexe, voire irréalisable, dans les dix années à venir.

Reconnaissance et promotion des sentes et venelles

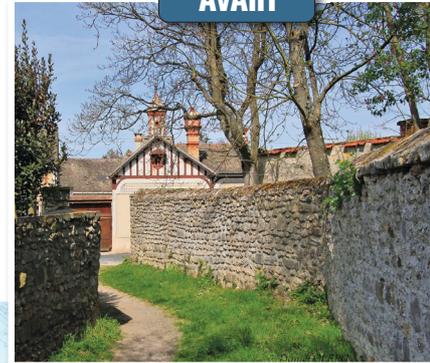
L'étude réalisée par le PNRGF en 2017 fait un état précis de nos cheminements piétons et naturels qu'il est fondamental de préserver. La rénovation des sentes est primordiale à l'heure où les enjeux environnementaux sont importants. Les énergies fossiles ne sont pas inépuisables et leur prix ne cessent d'augmenter. Elle est primordiale également à l'heure où la pandémie de COVID-19 nous incite à nous dépenser en plein air. Sillonner notre beau village à pied, seul ou en famille, nécessite certains aménagements d'accessibilité pour les plus petits et les personnes à mobilité réduites. Les travaux de rénovation et la réouverture au public de la partie sud de la sente du Clos des Bordes, ont été réalisés en 2016 lors de la création du parking de la mairie. Elle permet de reconnecter le quartier de Bois net et le stade au centre du bourg. Vous avez tous pu constater que la circulation et le stationnement dans les rues de Soisy étaient compliqués. Le développement du village et la concentration de l'habitat a entraîné une forte augmentation du nombre de véhicules stationnés et circulant dans le village, sans qu'une offre supplémentaire ne soit étudiée. Il est prévu un nouveau parking rue de bois Net pour faciliter la dépose des enfants de façon sécurisée et désengorger celui de la place de la mairie.



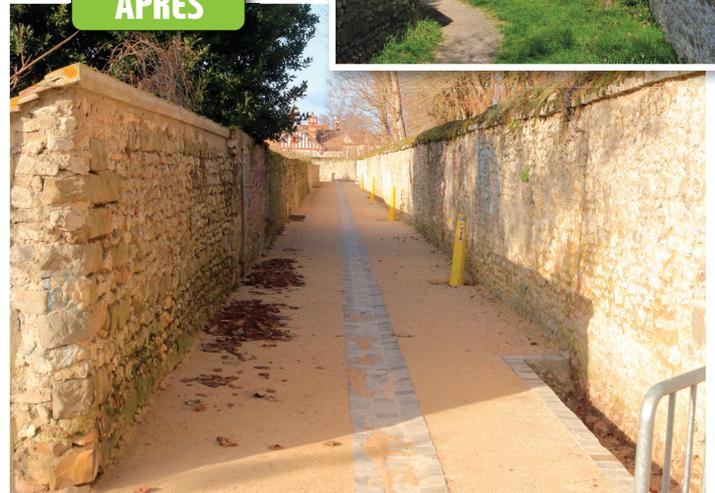
Une sente restaurée pour des déplacements plus vertueux

Afin de favoriser les déplacements doux et d'offrir une alternative à l'emprunt de la rue de la Croix Bussière (sans trottoir suffisant et peu sécurisante) pour rejoindre l'école, la future aire de jeux ou traverser le village à pied de la rue Saint Spire à la rue de Bois Net, nous avons engagé la réfection de la sente du Clos des Bordes dans sa partie nord. Ce chemin était difficilement praticable au quotidien pour les piétons, les poussettes et les enfants. La sente étant enclavée entre deux murs, il fallait pouvoir évacuer les eaux de pluie générant flaques d'eau et boue, le

AVANT



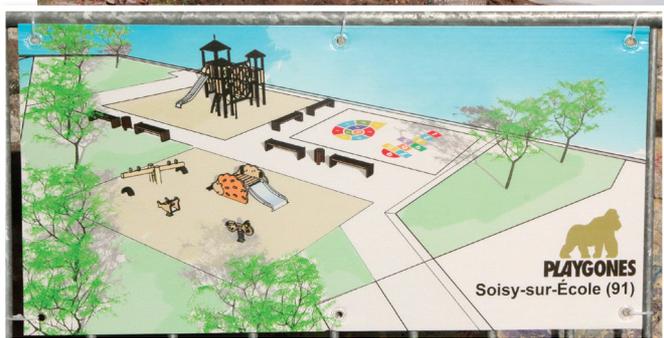
APRÈS



rendant glissant, peu propice aux déplacements et d'entretien délicat. La sente de plus d'une centaine de mètres a été traitée en béton désactivé le long de l'aire de jeux de la mairie puis en stabilisé, avec un caniveau central dans la partie menant rue de la Croix Bussière. Des espaces ont été réservés pour fleurir ce passage et installer à termes éclairage public et vidéoprotection. Les travaux ont débuté durant les vacances de la Toussaint et la sente est ouverte au public depuis la mi-décembre. Cette réalisation fait partie d'un programme plus vaste de développement des mobilités douces et nous étudions actuellement les possibilités de traitement du cheminement dans les Baronval ainsi que la réhabilitation des sentes qui parcourent le territoire de la commune. Une étude est également en cours, dirigée par la CC2V91, pour développer les circulations à vélo entre les différents villages et pôles d'intérêt et d'activité de la communauté de communes.

Une nouvelle aire de jeux collective dédiée aux 2-12 ans

En 2020, les habitants de notre village ont exprimé leur souhait d'avoir une aire de jeux sur le territoire, à la suite de la condamnation de l'aire de jeux précédente, devenue dangereuse. Le conseil municipal a tout de suite donné son accord, les aires de jeux faisant partie intégrante des infrastructures mises à disposition des habitants et de leurs enfants par les collectivités. Par ailleurs, jouer est fondamental pour le développement d'un enfant. Les aires de jeux, en contribuant à l'épanouissement des enfants, en stimulant leur assurance et leur confiance en soi, complètent idéalement les activités ludiques à la maison et les autres offres de loisirs. Les aires de jeux permettent aussi de réunir régulièrement les familles et facilitent la relation aux autres, le lien social. L'aire de jeux crée un lieu-repère et central sur la commune. Notre objectif fut donc la création d'une aire de jeux, lieu de loisirs pour les enfants, de rencontre et de



partage pour les adultes. Nous avons fait le choix de 2 zones, une pour les petits et l'autre pour les plus grands, afin d'assurer la sécurité des plus petits et proposer des jeux pour un plus grand nombre d'enfants sur une tranche d'âge allant de 2 à 12 ans. La première zone, pour les plus jeunes, est composée de deux jeux sur ressort, un petit toboggan et un tape-cul. La deuxième zone, pour les plus grands, est une structure composée de trois tours, un filet, une passerelle, un grand toboggan, un mur d'escalade et un mât de descente pompier. Un sol amortissant adapté sera réalisé sous les jeux pour assurer la sécurité de tous. Nous avons placé ces jeux à proximité de l'école, au centre du village, sur un terrain communal pour qu'ils soient accessibles à tous. Le cheminement à travers la sente minéralisée permettra, à tous, l'accès aux jeux, et ceci, les pieds au sec ! Le sapin de l'an 2000 a malheureusement

dû être retiré pour permettre l'aménagement de la sente et de l'aire de jeux. Mais le Père Noël a fait cadeau d'un jeune sapin en pot qui trône pour le bonheur des enfants à la garderie et qui sera planté à termes, dans l'enceinte de l'école.

Soisy village fleuri

Les plantes apportent sérénité et beauté et tous les Soiséens, du plus jeune au plus âgé, peuvent en profiter. Les fleurs apportent aussi une plus-value au village, attirant touristes et acquéreurs. Dans le respect de l'environnement et de l'impact écologique, nous avons souhaité fleurir en utilisant des végétaux variés, pour préserver la biodiversité et fleurir le plus longtemps possible, et en limitant au maximum l'arrosage (plantations en pleine terre, paillage, variétés nécessitant peu d'eau). Nous avons commencé dès cet automne place de la mairie et place de la gare. Vous avez sans doute déjà repéré ces plantations en arpentant les rues de Soisy et aux entrées de village. Les différents parterres devant la mairie et la pharmacie, devant la caserne des pompiers, autour du calvaire de la rue Niki de Saint Phalle ont été renouvelés. Une pelleteuse est intervenue pour pouvoir sortir les sujets les plus importants avec leur motte, sans les abîmer. Les sujets âgés et toutes les plantes ont été déposés et mis en jauge au service technique pour les conserver. Ils seront divisés pour les rajeunir dès que possible et replacés dans le village dans différents massifs en fonction des nouvelles compositions. Un apport de terreau a été fait pour pouvoir amender la terre. Des planta-



tions de bisannuelles ont été effectuées : un mix de pensées, cinéraire et giroflées et une surprise pour le printemps... plusieurs centaines de bulbes ont été plantés. A la fin de la floraison des bisannuelles et des bulbes, nous avons prévu la plantation de plantes vivaces pour un fleurissement durable planifié pour plusieurs années. Pour remercier les bénévoles qui sont

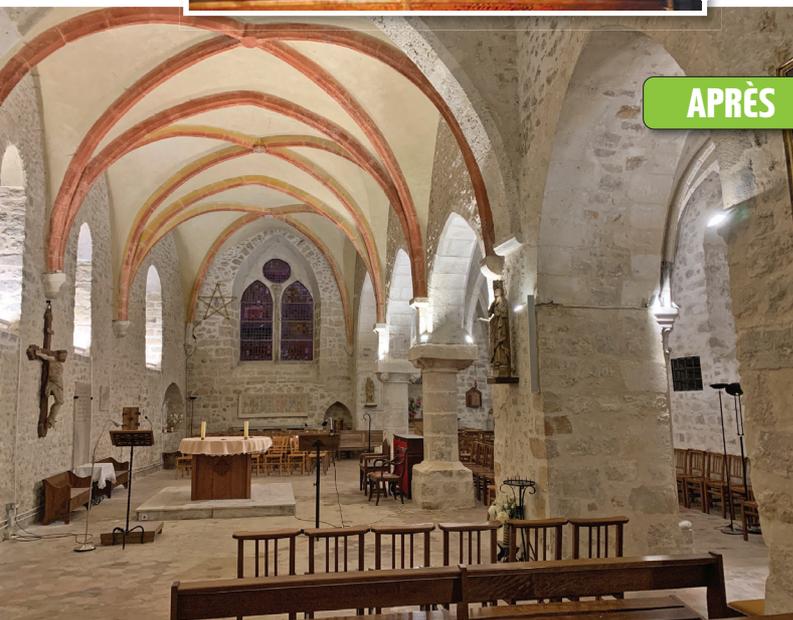
venus nous aider à la plantation, ils sont repartis avec un petit sachet de bulbes pour fleurir leur jardin. Que vous ayez la main verte ou pas, si vous aimez le jardinage, vous êtes bienvenu pour les ateliers participatifs de plantation.

L'église Saint-Aignan en lumière

L'église Saint Aignan est un établissement recevant du public (ERP) important du patrimoine communal. Elle offre 230 places assises pour des personnes assistant à des offices religieux ou des manifestations culturelles tels que concerts et spectacles musicaux. Un contrôle réalisé par un organisme agréé a permis de relever des dysfonctionnements importants touchant notamment la sécurité incendie et l'accessibilité, ainsi que des problèmes électriques, de conformité de chaufferie et d'évacuation. Des travaux ont donc été engagés permettant d'en assurer la sécurité et celle de ses utilisateurs, comprenant : la pose d'un éclairage de sécurité ; la mise aux normes des sorties de secours ; l'installation d'une détection incendie et d'une alarme anti-intrusion ; la mise aux normes de la chaufferie. La rénovation de l'éclairage intérieur a permis la mise en valeur des vitraux et de l'architecture intérieure



AVANT



APRÈS

ainsi qu'une réduction très importante des consommations d'énergie (système obsolète et énergivore remplacé par des spots à LED qui diviseront la puissance consommée par 6). L'année 2022 devrait être riche de concerts organisés dans l'église Saint-Aignan avec notamment le retour des « Concerts de Poche » et des « Solistes du Gâtinais ».



Renaturation et lutte contre la cabanisation

Une grande partie du territoire de la commune est située en zone agricole et naturelle. Pour protéger ces zones la commune a signé une convention avec la SAFER en 2014. Celle-ci organise une veille pour éviter spéculation foncière et mitage des terres agricoles et naturelles. Les zones boisées situées dans la trame verte (Tertre Blanc, Tertre Noir, Réages Tortus) sont classées en Espace Naturel Sensible (ENS) ou zone naturelle d'intérêt écologique pour la faune et la flore (ZNIEFF), ce qui permet au Département de les protéger, la plupart du temps en faisant l'acquisition de ces parcelles par voie de préemption. À ce titre, le Département est intervenu l'hiver dernier pour nettoyer certaines parcelles. Un gros travail de terrassement a été fait, les chalets et constructions illégales qui étaient sur les parcelles ont été démolis, les sols ont été dépollués (amiante, plastiques, bouteilles de gaz, ferrailles, pneus etc.) et les déchets évacués. Les végétaux non endémiques ont été retirés (bambou, laurier cerise). L'intervention peut paraître radicale mais elle est nécessaire pour permettre à la nature de se régénérer et de retrouver son état d'origine plus rapidement. Le coût des travaux de renaturation a été entièrement pris en charge par le Département de l'Essonne.



Les petits Soisiens en 2021

Pour apporter un peu de légèreté et d'émerveillement dans cette période contraignante pour les enfants et l'équipe pédagogique, deux activités ludo-éducatives ont pu être mises en place au printemps.

Les Concerts de Poche sont intervenus dans les classes des plus grands pour écrire une mélodie et une histoire par classe. Les élémentaires ont choisi le thème de l'océan, qui symbolise : l'immensité ; la force ; le mouvement ; l'éternité ; le lien entre les terres. Nos enfants ont besoin de rêver et prouvent avec ce choix combien ils absorbent la crise sanitaire et comprennent la situation ! Ces deux histoires ont ensuite été chantées auprès des maternelles. Un moment convivial, où petits et plus grands ont pu exprimer leur créativité et découvrir le bien bel instrument qu'est le violoncelle.



L'association « Les Poneys d'Abords » est venue présenter ses fidèles compagnons dans la cour de l'école. Différents ateliers ont été mis en place tels que la découverte du poney (son anatomie, sa physiologie, son entretien), et des jeux à poney pour nos apprentis cavaliers (un baril de simulation de position sur le cheval au galop, des slaloms à poney, des mouvements à faire sur le dos de l'équidé). Chaque classe a chouchouté Cachou, Coquin, et tous les autres une demi-journée. De l'avis de tous, enfants et maîtresses, ces moments privilégiés leur ont apporté du baume au cœur et des souvenirs plein la tête.



Enfin, pour conclure l'année scolaire des plus grands, un moment convivial et officiel de remise des diplômes a eu lieu le 6 juillet. A cette occasion, les futurs 6^{èmes} ont également reçu un dictionnaire d'Anglais, souhaitons-leur d'en faire bon usage et nous ambitionnons pour eux une pleine réussite au collège de Milly-la-Forêt.

En septembre, nous avons accueillis **15 enfants en petite section de maternelle et 2 nouvelles maîtresses.** L'école de Soisy est désormais constituée uniquement de titulaires ce qui n'était pas arrivé depuis plusieurs années. Nous espérons que cela fera naître plein de beaux projets pour notre école. Pour leur permettre de travailler dans les meilleures conditions, l'intégralité du réseau informatique a été mis aux normes avant la rentrée et une subvention permettra d'équiper toutes les classes de tableaux ou écrans numériques durant le premier semestre 2022. Depuis la rentrée scolaire, les effectifs des accueils de restauration et de garderie ont considérablement augmenté.

Le service quotidien d'environ 70 repas combiné aux contraintes de non brassage des classes a provoqué un rythme de travail et une organisation inconfortables pour les agents périscolaires. Agents et élus, solidaires, sont venus prêter main forte à la cantine et à la garderie du soir, et le recrutement d'un animateur supplémentaire a permis de stabiliser la situation. Le prestataire en restauration scolaire a changé depuis le 1^{er} septembre 2021. C'est donc « Yvelines Restauration », dans le cadre d'un groupement de commandes intercommunal, qui propose davantage de produits bio ou labélisés. Les enfants en sont ravis : bon et beau, ils en redemandent ! En attendant l'ALSH, les services périscolaires s'améliorent et depuis la rentrée, les enfants peuvent être accompagnés dans leurs devoirs. Les inscriptions à ces différents services sont possibles jusqu'à 8h le jour ouvré précédant le jour de réservation.

Une salle d'activité supplémentaire

Nous avons fait en sorte que sa réalisation soit achevée dans les meilleures conditions malgré notre prise en main de la maîtrise d'œuvre après le début du chantier, en pleine première vague de l'ère COVID. Une fois achevée, il est vite apparu qu'elle ne pourrait pas accueillir une classe entière. Les enseignants manquant d'espaces de travail mutualisé pour leurs réunions, leur temps de pause ainsi que pour les interventions pédagogiques externes, et le nombre d'élèves n'ayant pas augmenté, comme cela était prévisible compte tenu du faible développement de l'habitat et des services en 2019, il semblait logique de mettre cet espace dédié à l'éducation au service du plus grand nombre. Cet espace, créé dans l'ancien préau après une construction exemplaire en termes d'impact écologique, est composé : d'une grande salle commune équipée d'un tableau numérique et propice à la réalisation d'ateliers éducatifs et à la tenue des conseils d'école ; d'un office aménagé ; de sanitaires adaptés aux personnes à mobilité réduite. Il est la disposition des enseignantes en poste, des enseignants du RASED et autres intervenants spécialisés, du RPE intercommunal et des associations qui souhaitent créer des ateliers culturels au sein de l'école.



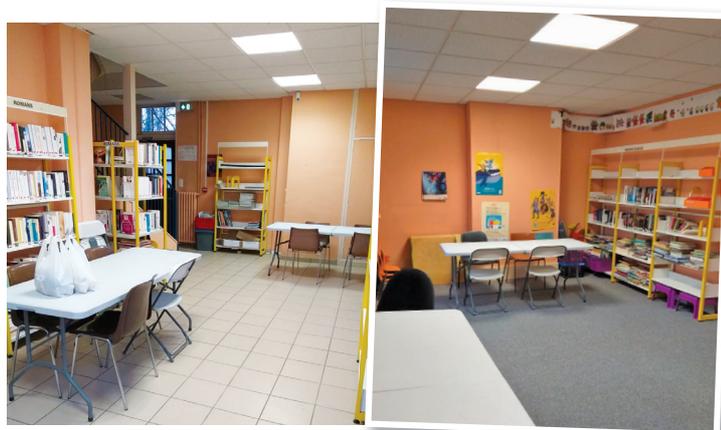
C'est Noël tous les jours au service périscolaire

Le Père Noël est passé discrètement à la garderie avant sa tournée générale et a gâté les petits Soiséens. Les cadeaux préparés par les lutins Soiséens permettront de proposer, aux maternelles en garderie et aux élémentaires en médiathèque, de nouveaux jeux répartis dans les quatre zones dédiées au temps périscolaire.



En attendant la réouverture au public de la médiathèque

La médiathèque a rouvert ses portes pour l'accueil des élèves de primaire qui bénéficient de l'aide aux devoirs. Chaque classe a son étage, dans ces lieux entièrement réaménagés par les agents périscolaires qui ont fait un travail remarquable en un temps record. Pendant ce temps les élèves de maternelle sont répartis, selon leur classe, dans la cantine et la garderie. Encore une fois, la proactivité et réactivité du personnel ont permis de mettre en place un fonctionnement optimal compte tenu des exigences de la situation sanitaire.



Une cantine scolaire = un office bien équipé

Des travaux ont été réalisés pendant les vacances de Noël. L'office est désormais doté de nouveaux équipements (évier, lave-vaisselle, meuble de rangement...). Ces nouveaux équipements pourront être déplacés et installés dans le cadre d'une restructuration de la restauration scolaire.





Une école = un préau

Notre école était équipée d'un préau qui a dû être supprimé pour réaliser les travaux d'agrandissement de l'école. La construction d'un nouveau préau s'avérait indispensable. Il est vital, surtout en ces temps de pandémie et de non brassage de classes, d'offrir aux enfants un espace supplémentaire où, hiver comme été, protégés des intempéries et du soleil, ils pourront jouer et se détendre en plein air. Le préau permet en effet la mise en place d'activités éducatives, sportives ou créatives en toute sécurité. Nous avons opté pour un préau en toile tendue pour son architecture légère, lumineuse et moins bruyante. Son implantation sera optimisée pour permettre un accès, mutualisé mais indépendant, aux classes de maternelle et d'élémentaire.



Je préfère manger à la cantine...

Dans les écoles primaires, l'accueil des enfants pendant la coupure de midi et l'organisation de la restauration collective relèvent de la responsabilité communale. Soisy-sur-École n'échappe pas à la règle et souhaite, comme pour l'accueil du matin ou du soir, faire de la "pause méridienne" un temps de vie privilégié pour l'enfant et un temps éducatif. La pause méridienne doit certes, et avant tout, permettre à l'enfant de « se restaurer », dans tous les sens du terme. Outre le repas, elle doit favoriser la coupure, la détente, le loisir, le jeu, le repos, le partage de moments conviviaux avec les camarades et les animateurs. Elle doit permettre à l'enfant d'être dans de bonnes dispositions physiques, intellectuelles, émotionnelles pour pouvoir s'investir pleinement dans le temps de classe



de l'après-midi. Plus largement encore, la pause méridienne est une composante de la qualité du climat scolaire et de la qualité de vie à l'école. Aussi, après avoir réalisé des travaux importants de réaménagement de l'ALSH, il est prévu d'engager la rénovation et la restructuration de la cantine scolaire, qui conservera sa situation privilégiée et son environnement paysager de qualité. Aux élèves, viendront donc s'ajouter les enfants fréquentant l'ALSH le mercredi et lors des vacances scolaires. Ainsi, pour mieux accueillir enfants et professionnels, il convient de proposer un espace bien agencé, des salles à manger agréables, confortables pour les convives et fonctionnelles pour les personnels. Il est également indispensable de créer les conditions d'une ambiance sonore apaisante qui favorise les discussions, l'écoute attentive et la disponibilité auprès des enfants. Il est nécessaire de disposer d'espaces récréatifs spécifiques et ombragés. Le programme fonctionnel de cette opération, établi collégialement avec les différents partenaires, est en cours d'achèvement et sera proposé au conseil municipal, afin de s'inscrire dans le prochain contrat rural permettant ainsi de disposer de financements départementaux et régionaux à hauteur de 70 % du coût des travaux plafonnés à 500 000 €HT. Après accomplissement des procédures d'urbanisme réglementaires et passation de marchés publics, le début des travaux est fixé à l'automne 2022.

Dessine-moi un ALSH : un accueil de loisirs et bien plus...

Débutée en 2020, la rénovation du foyer rural a été interrompue pour étudier la meilleure solution d'intégration de la salle du patronage, laissée en déshérence depuis trop longtemps, dans un programme global à destination de l'enfance. La salle du patronage sera donc rénovée avec la même exigence qualitative dans le choix des matériaux et la réalisation.

Cet équipement restauré valorisera et pérennisera le patrimoine cher au cœur des Soisédiens. Par délibération du 1^{er} février 2021, le conseil municipal a décidé la création d'un **Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)** à Soisy sur École. Un ALSH est une structure destinée aux loisirs éducatifs pour les enfants scolarisés jusqu'à 12 ans. Elle fonctionne pendant l'année scolaire, avant ou après la classe, le midi, le mercredi, et durant les petites et grandes vacances. Il permet aux familles de trouver des solutions d'accueil de qualité pour leurs enfants sur l'ensemble des temps libérés en dehors de l'école, il est un outil important d'aide à la conciliation vie familiale/vie professionnelle pour les parents. Ce projet de création d'un ALSH, labellisé dans le cadre du "plan mercredi" par la Caisse d'Allocations Familiales, est situé dans un ensemble immobilier remarquable composé de trois corps de bâtiments distincts : une longère en grès et maçonnerie de moellons calcaire, dédiée à l'origine au foyer rural et qui a été partiellement rénovée ; l'ancienne salle du patronage, très dégradée, précédemment liée au presbytère voisin par un espace, sorte de couloir, qui permettait l'accès au parvis de l'église ainsi qu'au jardin du curé ; une extension contemporaine, en bois, qui s'adosse aux deux précédents édifices dans le but de les lier fonctionnellement et spatialement. Le couloir de liaison avait été supprimé lors de la cession du presbytère, ne conservant aucune servitude de passage. Aujourd'hui, dans le but de sécuriser l'ensemble de ce futur équipement et de satisfaire les contraintes de sécurité incendie et d'accessibilité, l'actuel propriétaire de l'ancien presbytère, a bien voulu accepter la cession de ce couloir à la commune. Il permettra ainsi la création d'un accès secondaire indispensable pour résoudre les problèmes de sécurité.

Les travaux ont partiellement été réalisés dans une première phase dans le cadre d'une réhabilitation exemplaire, à la croisée d'enjeux patrimoniaux et environnementaux. Il est ici proposé de s'inscrire en faveur d'une mise en valeur du patrimoine local et de promouvoir des filières innovantes

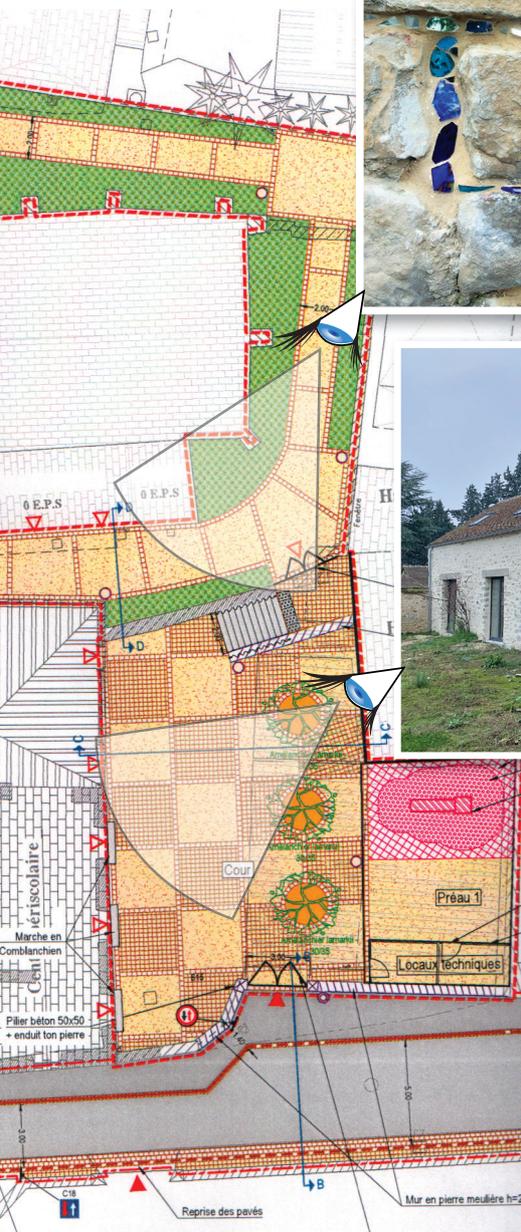
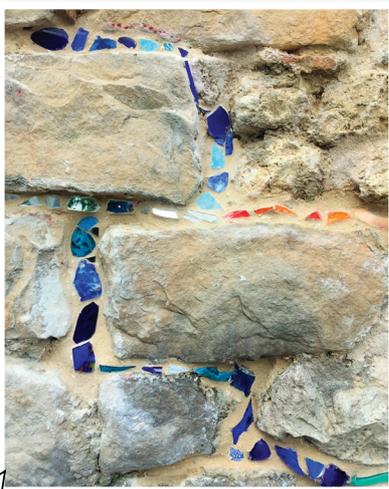
de construction, en réponse aux enjeux contemporains de remise à niveau énergétique. La rénovation des bâtiments a été réalisée dans l'optique de favoriser les matériaux dont l'impact écologique est faible. L'isolation en chanvre et chaux projetée pour les bâtis anciens permet une isolation performante et une très bonne régulation hydrologique du bâtiment. La chaux est le produit traditionnel qui devrait toujours être employé en rénovation du bâti vernaculaire. L'extension qui fait la liaison entre le foyer et la salle du patronage est une construction sèche avec une ossature en bois et laine biosourcée. La salle du patronage sera rénovée avec les mêmes exigences qualitatives pour le choix des matériaux et pour la réalisation.

L'immeuble est classé au titre des établissements recevant du public (ERP) de 4^e catégorie de type R, sans locaux d'hébergement, avec une salle de Multi activité de type L permettant ainsi occasionnellement des spectacles, des réunions, etc. Le programme comporte au rez-de-chaussée des salles d'activités maternelles et élémentaires, ainsi qu'un groupe sanitaire, adultes et enfants, une salle de repos (maternelles) est également aménagée en mezzanine. Au maximum 45 enfants seront accueillis simultanément. Compte tenu de la configuration



des bâtiments, deux accès sont prévus depuis la rue de Bois Net, l'un menant aux élémentaires, l'autre aux maternelles. Les cours de récréations seront également distinctes et seront abritées des vents dominants. Les accès seront réalisés depuis les salles d'activité. Les espaces extérieurs ouverts aux enfants ne doivent pas avoir de lien visuel avec la rue, une clôture occultera les vues. L'actuel hangar de l'ancien centre de secours incendie sera déconstruit, permettant ainsi l'extension de la cour de récréation pour les maternelles et l'implantation de son préau. Les revêtements de sol des cours seront à dominante minérale en raison des nombreux piétements. Une plantation d'arbres à grand développement assurera l'ombre et la fraîcheur. Des préaux seront implantés, protégeant les enfants de la pluie.

Cet équipement, qui tourne le dos à l'église, ouvre ses façades et ses accès sur la rue de Bois Net. Il accueillera les enfants, à partir d'une voie, aujourd'hui, non dotée de trottoir. Par ailleurs, au-delà de l'éloignement relatif de la place de la mairie et de ses stationnements, aucune possibilité com-



plémentaire de stationnement n'existe à proximité. Il est donc nécessaire de réaliser : un trottoir le long de la rue de Bois Net, conforme à la circulation piétonne avec accès aux personnes à mobilité réduite, sécurisé ; une aire de stationnement complémentaire à l'accès aisé et sécurisé ; un redressement de la rue de Bois Net, entre la rue de l'église et le chemin du Clos des Bordes permettant ainsi d'apaiser la circulation automobile par la création de chicanes au droit des équipements publics. L'aire de stationnement sera réalisée entre la sente piétonne du Clos des Bordes et la copropriété du domaine des Réaux. Elle accueillera 19 places, disposera d'une entrée / sortie sur la rue de Bois Net et sera éclairée et sous vidéoprotection. Une liaison piétonne autour de l'église permettra également d'accéder à partir du centre de loisirs au groupe scolaire et à la restauration. Ces cheminements seront traités par des revêtements de sol minéraux, éclairés et télésurveillés, offrant ainsi toute garantie de sécurité. Des espaces végétalisés seront créés à la fois sur le parking et sur la liaison piétonne contournant l'église.

Les travaux seront réalisés en deux phases.

La première comprend les travaux de réhabilitation des bâtiments estimés à 602213 €HT, ainsi que le traitement des espaces extérieurs et des cheminements piétons estimés à 590077 €HT. **La seconde concerne la création du parking et le redressement de la rue de Bois Net avec création de trottoir** estimée à 335255 €HT et qui sera réalisée en 2023.

L'ensemble de ces travaux bénéficie de subventions de partenaires institutionnels : la caisse d'allocations familiales dans le cadre de l'aide nationale à l'investissement en ALSH (plan mercredi) pour les travaux de création et de rénovation des locaux, à hauteur de 275000 €HT (23%) ;

le parc naturel régional du Gâtinais français, pour 43235 €HT au titre des filières innovantes (4%) ; **l'État**, au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), une subvention de 500000 €HT a été sollicité et est en cours de traitement pour attribution en 2022 (42%). **L'autofinancement de la commune** est estimé à 375290 €HT (31%).

Le permis de construire, déposé le 27 mai 2021, a été délivré le 19 novembre 2021. Une consultation conforme aux procédures d'attribution de marchés publics a été lancée courant décembre 2021, pour une attribution mi-janvier 2022.

Le début des travaux est envisagé début février 2022 et la livraison attendue pour les vacances de la Toussaint 2022.

Ce chantier va non seulement compléter les services à destination des familles, fournir une solide base pour l'animation intergénérationnelle mais aussi valoriser le patrimoine Soiséen.

Les Réaux, d'un passé prestigieux à un avenir radieux

L'ancienne résidence services « Le Domaine des Réaux » est située au sud de Paris, à environ 20 km au sud d'Evry, et 20 km à l'ouest de Melun et de Fontainebleau, à proximité de l'autoroute A6. Elle s'insère au cœur de la commune

de Soisy-sur-Ecole (env. 1300 hab.), à la limite de l'Essonne et de la Seine-et-Marne. Elle se trouve à proximité de la forêt de Fontainebleau et au sein du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français.



Le site, de très belle allure, a été aménagé en résidence services pour personnes âgées aisées en 1972 ; elle a compté jusqu'à 120 salariés affectés au bien-être des résidents, qui souhaitaient finir leur vie dans un cadre luxueux et confortable. La résidence comptabilisait 256 appartements de 1 et 2 pièces, répartis dans 5 bâtiments d'habitation, entourant un château du XIX^{ème} siècle et ses dépendances, dans un parc arboré de 18 hectares avec pièces d'eau. L'ensemble est classé en zone «N» - naturelle stricte - au PLU actuel. Le château était réservé aux réunions et comprend des suites dont l'accès payant était réservé aux invités des résidents.

Les Réaux - décadence

Au début des années 2000, les acquéreurs des **appartements vides** du fait du décès des copropriétaires ont commencé à se faire rares, et plusieurs SCI, dépendantes d'un promoteur immobilier, ont acquis plus du tiers des appartements, avec pour principal objectif d'acquérir rapidement tous les appartements, et de transformer ainsi la résidence services en EHPAD de luxe. **Le projet n'a pu aboutir**, en raison, d'une part, de l'absence de ressources financières suffisantes du promoteur et du rejet du projet par le Département de l'Essonne, et d'autre part, de l'opposition ferme d'une grande partie **des résidents qui souhaitaient continuer à vivre leur retraite sur le site.**

Le copropriétaire promoteur, désormais détenteur d'une part substantielle des appartements, n'a jamais eu la capacité de payer les charges, et la copropriété s'est enfoncée lentement mais sûrement dans une **spirale d'endettement**. En 2010, un administrateur judiciaire parisien a été désigné administrateur provisoire. Pendant 9 ans, il a administré la résidence services sans procéder à aucune restructuration. Les dettes et les déficits budgétaires ont augmenté dans des proportions alarmantes. **La résidence s'est lentement et continuellement dégradée.**

En 2015, le Maire de Soisy, sans nouvelles et inquiet du devenir du site, a alors alerté le Préfet de l'Essonne, qui a sollicité le remplacement de l'administrateur, par un **administrateur judiciaire local compétent** en matière



de copropriété dégradée. C'est dans ces conditions qu'un nouvel administrateur provisoire a été désigné en juillet 2015 pour remplacer l'administrateur nommé en 2010. Différentes mesures d'économie ont été mises en place, mais elles sont restées insuffisantes pour enrayer la dégradation du site.

Face à cette situation, la municipalité a poussé à la mise en place d'un comité de pilotage pour accompagner les **personnes vulnérables** courant 2019. En parallèle, la commune a sollicité, conformément à l'article L.615-1 du code de la construction et de l'habitation, la création d'une commission spécifique pour l'élaboration d'un **plan de sauvegarde**, laquelle a été nommée le 8 octobre 2019 par arrêté préfectoral.

Les Réaux - aujourd'hui

La commission d'élaboration du plan de sauvegarde, instituée par Monsieur le préfet de l'Essonne en date du 8 octobre 2019, est toujours en cours. La mission de l'administrateur judiciaire provisoire est toujours en cours. L'administrateur judiciaire provisoire a saisi Monsieur le président du tribunal judiciaire, afin de solliciter la désignation d'un expert en vue d'un prononcé d'état de carence. Par jugement rendu le 14 octobre 2021, le tribunal judiciaire d'Évry a désigné un **collège d'experts** dans le but de pro-

céder à l'analyse de la situation de la copropriété des Réaux qui présente de graves difficultés financières et nécessite d'importants travaux, et de démontrer que **cette copropriété n'est plus en capacité d'assurer la conservation des immeubles ainsi que la sécurité et la santé des occupants**. L'identification de l'ensemble des copropriétaires ou mandataires aux fins de leur assignation dans le cadre de la procédure de carence a été réalisée.

Les Réaux - perspectives

Le **processus de carence** est une procédure exceptionnelle, initiée par la puissance publique, en l'occurrence ici, par l'administrateur judiciaire, et qui constitue un dernier recours lorsqu'une déclaration d'utilité publique ou un arrêté de péril ne sont pas adaptés et qu'il y a **urgence à transférer l'ensemble immobilier sous administration publique dans les plus brefs délais pour protéger les occupants** que l'on peut comptabiliser à environ une cinquantaine. Un certain nombre souhaite d'ailleurs se désengager le plus vite possible. Cette procédure conduit à **l'expropriation accélérée des immeubles**, dans un délai inférieur à deux ans après le prononcé de la carence, au profit d'un établissement public ou de la commune (Application des conditions dérogoratoires aux règles

habituelles du code de l'expropriation, et définies à l'article 615-7 du code de la construction et de l'habitation). C'est dans ce contexte que la commune, consciente des enjeux et de l'intérêt d'une telle opportunité, s'est engagée dans la définition d'un grand projet de réaménagement du site et de ses bâtiments. **L'orientation centrale du projet municipal réside dans l'ouverture du site à la population. La greffe de ce morceau de territoire au tissu urbain actuel, redonnera naturellement à Soisy sur École son unité et sa cohérence territoriale originelles.** Directement connecté au centre bourg, accessible par les cheminements et venelles existantes en lien avec le futur parvis de l'école agrandie, le futur parc public, au-delà de son décor naturel exceptionnel offrira une « renaissance » à **l'ancien jardin potager en le transformant en espace maraîcher cultivé en permaculture destiné à une production locale.** Pour satisfaire à l'objectif de diversification de son parc de logements et accueillir dans les meilleures conditions une population nouvelle, **la commune mise à la fois sur le renouvellement et sur la réhabilitation du bâti existant de la résidence et sur la construction neuve**, en lieu et place de certains bâtiments.

Les Réaux - le projet municipal

Une résidence intergénérationnelle

Pour la dimension sociale, deux des bâtiments actuels (Les résidences Millet et Corot) qui apparaissent, à la suite de diagnostics approfondis parfaitement adaptés pour une rénovation qualitative, seraient confiés à l'opérateur départemental Essonne Habitat. Ce dernier, très intéressé, s'est engagé à réaliser une programmation en une nouvelle résidence de type intergénérationnelle.

Dans le bâtiment Millet réhabilité, sont prévus 36 logements destinés aux seniors, moitié de type T3, moitié de type T2, afin de répondre à une demande particulière de couples seniors ou de personnes seules souhaitant bénéficier d'un logement dans la résidence. Des espaces communs en rez-de-chaussée comprenant une salle commune destinée à toutes les activités et une salle prestataire destinée à accueillir les professionnels de service et de santé (ostéopathe, podologue, kinésithérapeute, ...) mais aussi de tous types : manucure, coiffure

Dans le bâtiment Corot, lui aussi réhabilité, sont prévus 36 logements destinés aux familles 17 T2, 17 T3, 2 T4 et un espace service rez-de-chaussée, qui pourrait accueillir maison médicale ou une salle de loisirs, pour environ 175 m² aménagés par la commune.

Pour ces deux bâtiments, 75 places de stationnement seraient réalisées en surface.

Essonne Habitat prévoit une présence en continu d'un gardien régisseur logé sur place au service des locataires.

Cette opération permet de favoriser l'accompagnement social des résidents encore présents sur le site, et qu'il convient d'héberger de manière durable et confortable. Une cinquantaine de personnes peuvent être concernées.

Un programme de logement libre

Sur la zone incluant les bâtiments Frémiet, Daubigny et Rousseau est prévu un programme de logement en accession libre, de nombreux promoteurs ont visité le site et l'un d'entre eux a été retenu pour un programme réalisé sur les emplacements des trois autres résidences (Frémiet, Daubigny, Rousseau).

Ce programme immobilier proposé par Demathieu Bard Immobilier comprend quatre bâtiments R+3 comptant 92 appartements et 31 maisons individuelles, l'ensemble disposant d'un parking extérieur de 186 places.

Des études de sols approfondies ont été réalisées ainsi que des essais géotechniques destinés à connaître les caractéristiques du sol, de dimensionner les futures fondations et la méthode de terrassement.

Des prélèvements visant à détecter la présence d'amiante ont été réalisés sur l'ensemble des bâtiments.

Une école d'herboristerie intercommunale

Dans un environnement de prairie et de verger, la commune a proposé l'implantation du projet d'école d'herboristerie soutenu par la CC2V (Communauté de Communes des 2 Vallées) en partenariat avec le CNPMAI (Conservatoire National des Plantes Médicinales Aromatiques et Industrielles) de Milly la forêt. En effet, dans ce contexte, accueillir ce projet apparaît comme une évidence, comme une histoire déjà écrite et en parfaite correspondance avec la volonté communale de développer le tourisme et la qualité environnementale tout en veillant au respect du patrimoine naturel. Le lien avec les plantes aromatiques et médi-

цинаles permettrait la revalorisation d'un site exceptionnel aujourd'hui laissé en quasi jachère. Le plan d'aménagement du site aujourd'hui proposé, offre toutes conditions et garanties pour favoriser l'implantation de ce pôle de formation, par une prise en compte scrupuleuse des exigences de son programme et par une démarche élargie d'association de tous les acteurs concernés.

Des équipements sportifs

Le parti d'aménagement du site prend également en compte l'implantation d'équipements sportifs et de loisirs dans la partie située à toute proximité du stade municipal sur la rue de Bois Net offrant ainsi rapidement la possibilité de réaliser des équipements destinés aux plus jeunes et aux associations.

Un hôtel pour une vie de château

En ce qui concerne le château et ses dépendances, la municipalité souhaite une reconversion en équipement de tourisme et de loisirs (hôtel). Des réflexions sont engagées en ce sens ; elles font, en outre, écho à l'étude intercommunale visant à redynamiser le tourisme.

Les Réaux - les procédures

Le plan d'aménagement du domaine des Réaux est actuellement en phase de finalisation, dans une relation étroite avec les services de l'État ; son objectif central est de réussir un **aménagement exemplaire dans sa qualité, dans sa diversité, dans sa mixité et dans le respect profond des qualités paysagères et environnementales** existantes.

Sur le plan des **procédures d'urbanisme**, la commune a mis en place le dispositif du « permis de louer », exigeant des propriétaires privés une demande

d'autorisation préalable avant toute mise en location de leurs biens. Le droit de préemption urbain renforcé a également été instauré, permettant ainsi de contrôler plus efficacement d'éventuelles mutations foncières au sein de la copropriété. Bien qu'une révision générale du PLU ait d'ores et déjà été engagée, la commune souhaite accélérer le processus par la mise en place d'une **procédure de déclaration de projet permettant d'adapter rapidement les documents d'urbanisme sur le périmètre de la copropriété** des Réaux. La finalité première de cette procédure, est donc la mise en compatibilité simple et accélérée des documents d'urbanisme. Par ailleurs, **la cession de terrain non bâti de la copropriété** permettant la réalisation d'équipements publics tels que l'école d'herboristerie ou d'équipements sportifs, ne posant pas de problèmes particuliers en regard de la procédure d'expertise en cours, **peut être engagée**. L'administrateur judiciaire doit alors saisir le juge qui autorise la cession à la commune au prix fixé par les services fiscaux.

Sur le plan des **procédures judiciaires et administratives**, le rapport d'experts sur la mise en **carence** devrait être rendu durant le premier semestre 2022 après notification des conclusions de l'expertise à tous les copropriétaires et aux syndicats. Une évaluation des besoins en **relogement** avec enquête approfondie doit être lancée début de l'année 2022. Le bilan est le **montage financier** de l'ensemble de l'opération doivent être établis pour le mois de juin 2022. **Le projet de reconversion doit être voté** au conseil municipal et **mis à disposition du public** pendant un mois (septembre 2022) pour recueillir les observations. Le juge pourrait donc rendre un **jugement à caractère exécutoire** fin 2022. La phase d'expropriation peut alors être engagée par le préfet dans le cadre d'une **déclaration d'utilité publique**. Des **arrêtés de cessibilité** peuvent être établis avec désignation du bénéficiaire de l'expropriation par procédure amiable ou judiciaire.



Photo : LP/Pauline Darvey

Les Réaux - demain

La **gestion transitoire** de l'ensemble du domaine (concernant le portage foncier et les travaux nécessaires au maintien en fonctionnement de l'opération de transformation une fois propriétaire), pourra être assurée par l'établissement public foncier de l'Île-de-France (EPFIF). L'EPFIF est un acteur majeur des territoires, accompagnant les communes en leur donnant les moyens pour réaliser leur projet urbain. Cet établissement public intervient dans la lutte contre l'habitat indigne, pilote les opérations de requalification des copropriétés dégradées. L'EPFIF, dès qu'il est propriétaire des biens, en supporte les obligations de propriétaire et la gestion courante. L'EPFIF ne facture pas son interven-

tion, laquelle est effectuée à titre non onéreux. Le prix de cession contractuel correspond au prix d'acquisition incluant les frais annexes tels que impôts taxes de toute nature et mesures conservatoires et de sécurisation. La commune peut également **faire racheter** les biens acquis par l'EPFIF par substitution, en totalité ou en partie, **par un ou des opérateurs** qu'elle désigne officiellement par courrier. Une convention d'intervention foncière a été signée en 2017 par la commune pour une veille foncière sur le domaine des Réaux. **Cette convention avec L'EPFIF sera renouvelée pour assurer la maîtrise foncière et le financement de cette opération.**

Votre sécurité n'a pas de prix

Les Établissements Recevant du Public (ERP) sont soumis, par le code de la construction et de l'habitation (CCH) à un ensemble dispositions législatives et réglementaires spécifiques.

La police des ERP est une police municipale spéciale confiée au maire par le code de la construction et de l'habitation au titre de la réglementation de sécurité et de Lutte contre l'incendie. Le maire a l'obligation d'établir annuellement, pour le préfet, la liste des ERP sur le territoire de sa commune. Soisy sur École compte huit équipements municipaux classés au titre des ERP pour lesquels, plus particulièrement, la responsabilité pénale de l'élu est engagée. Sur le territoire communal, 5 ERP privés ont été recensés, dont l'activité principale est le commerce. Ils sont donc classés en cinquième catégorie (de type M). Certains équipements sont soumis à une visite dite périodique dont la fréquence dépend du type et de la catégorie de l'ERP, la fréquence de visite allant de trois à cinq ans. En matière de sécurité, les principes de conception des ERP doivent permettre de limiter les risques d'éclosion d'un sinistre et la propagation de l'incendie, faciliter l'évacuation des personnes et faciliter l'intervention des secours. Sur les ERP communaux, des dysfonctionnements importants ont été relevés par le bureau de contrôle agréé, missionné à cet effet. Des travaux importants ont donc été engagés sans délai, principalement sur les installations électriques, l'éclairage de sécurité, les systèmes d'alarme et de détection incendie, et les installations de chauffage alimentées au gaz naturel. Des non-conformités sur l'accessibilité et l'évacuation des personnes ont également été constatées et traitées dans les meilleurs délais. Les travaux sont aujourd'hui achevés et permettent d'assurer une exploitation des équipements conforme à la réglementation. L'ensemble de ces travaux représente une dépense de 140000 € HT.



limitier les risques d'éclosion d'un sinistre et la propagation de l'incendie, faciliter l'évacuation des personnes et faciliter l'intervention des secours. Sur les ERP communaux, des dysfonctionnements importants ont été relevés par le bureau de contrôle agréé, missionné à cet effet. Des travaux importants ont donc été engagés sans délai, principalement sur les installations électriques, l'éclairage de sécurité, les systèmes d'alarme et de détection incendie, et les installations de chauffage alimentées au gaz naturel. Des non-conformités sur l'accessibilité et l'évacuation des personnes ont également été constatées et traitées dans les meilleurs délais. Les travaux sont aujourd'hui achevés et permettent d'assurer une exploitation des équipements conforme à la réglementation. L'ensemble de ces travaux représente une dépense de 140000 € HT.



Vidéoprotection

La communauté de communes des 2 Vallées a décidé l'installation de la vidéoprotection sur son territoire aux entrées et sorties de ville. La vidéoprotection s'inscrit comme une composante d'un dispositif global de sécurisation et ne se substitue pas à l'intervention humaine, elle s'intègre dans un ensemble d'actions visant la lutte contre la délinquance.



Avantages de la vidéoprotection :

- ▶ Dissuader le passage à l'acte
- ▶ Surveiller certains espaces publics pour obtenir des informations à posteriori sur certains événements
- ▶ Identifier les véhicules sur des points de passage importants afin de faciliter le travail des enquêteurs

Le projet d'installation de caméras de vidéoprotection aux entrées et sorties de ville est piloté par la communauté de communes. Pour financer ce projet, la CC2V a fait appel à des subventions. Le préfet de région n'a pas octroyé de subvention jugeant que la CC2V n'était pas prioritaire par rapport à d'autres collectivités. Le projet va donc prendre du retard. Aucune exploitation des images en temps réel n'est envisagée. Une centralisation des images pour faciliter la consultation des enregistrements et la maintenance est impérative (Centre de Supervision Urbain, CSU).

La commune va se doter d'un CSU qui permettra de centraliser les images des futures caméras installées aux entrées et sorties de village mais aussi pour celles qui sont installées à l'intérieur du village pour garantir la sécurité de tous et diminuer les incivilités.



Sécurité routière... la rue Saint Spire en état d'urgence

La sécurité est une de nos priorités. Nous avons sillonné la rue Saint Spire, voie départementale en agglomération, avec le responsable de l'Unité Territoriale Sud du département pour étudier les différentes possibilités d'aménagement permettant de protéger les piétons tout en conservant une offre de stationnement. Après étude approfondie, la solution retenue, permettant de réduire significativement la vitesse des véhicules, est l'implantation de coussins berlinois, comme celui déjà réalisé rue de la Croix Bussière. Ces coussins berlinois renforceront l'efficacité des chicanes existantes qui seront conservées. Notre demande de subvention 2022 au titre des amendes de gendarmerie et de police relatives à la sécurité routière concernera ces aménagements.



Le saviez-vous ?

Principe et efficacité du coussin berlinois

Les ralentisseurs classiques prennent toute la largeur de la route ralentissant à la fois les bicyclettes et les véhicules d'urgence.

Les coussins berlinois se sont développés dans le contexte européen : les véhicules européens classiques ont une moindre largeur d'essieu disposant les roues gauches et droites à proximité l'une de l'autre. Les véhicules d'urgence ont une largeur entre roue plus importante ce qui permet aux coussins berlinois de les différencier.

Une étude du département d'étude des transports menée au début des années 2000 montre que la réduction de la vitesse en agglomération via la mise en place de zones 30 permet de diminuer de près de 50 % le nombre d'accidents en ville.

Massacre à la tronçonneuse à Soisy-sur-École... Indignons-nous !

Une entreprise francilienne aurait mandaté des bûcherons d'Europe de l'Est qui ont ravagé, entre autres, plus d'un hectare de chênes centenaires sur des parcelles privées en toute impunité et sans réaction du voisinage. Les gendarmes ont fait les premières constatations le dimanche 14 novembre 2021 sur un chantier à l'arrêt et sont revenus le lundi 15 novembre 2021 dans l'après-midi après signalement d'une reprise d'activité le matin.

Cette zone naguère boisée ressemble à Verdun, du bois volé est parti vers une destination inconnue, le matériel n'a pas été saisi, les bûcherons sont rentrés chez eux. Sans la vigilance des propriétaires forestiers locaux, les dégâts auraient pu être bien plus grands. Grâce à leur mobilisation aux côtés de la municipalité et à l'enquête de gendarmerie qui est en cours, et pour laquelle un dispositif important a été déployé, les voleurs se sentant traqués ont rapporté leur butin sur place.

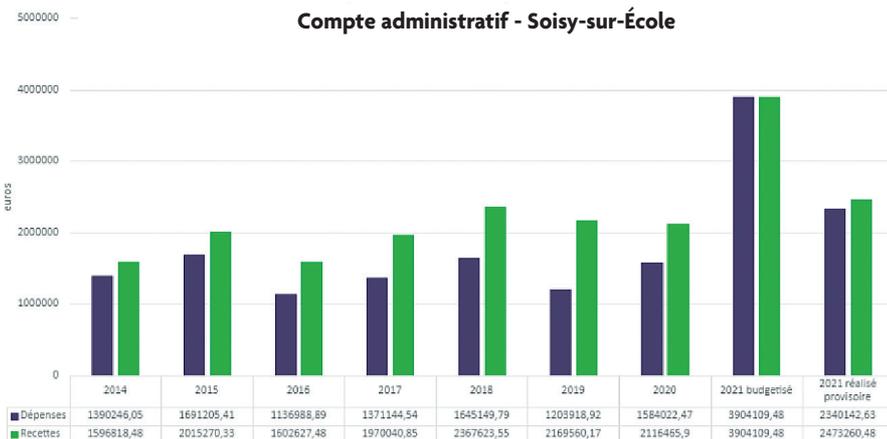
Les Soiséens victimes de ce vol ont porté plainte, ainsi que la mairie, mais le mal est fait. La municipalité s'associe à la colère et à l'écoeurement des habitants, propriétaires de parcelles boisées qu'ils entretiennent et préservent depuis plusieurs générations.



Au-delà de la nature, c'est l'avenir de nos enfants qu'on assassine, c'est notre patrimoine qu'on raye de la carte. Certes, Soisy n'est pas l'Amazonie mais, à l'heure du réchauffement climatique, chaque arbre compte et l'or vert ne doit pas être sacrifié sur l'autel du profit. Pénurie : il va nous falloir choisir entre construire, nous chauffer et respirer !

Le point sur le budget

Le budget est l'acte fondamental par lequel sont prévues et autorisées par l'assemblée délibérante les recettes et les dépenses de la collectivité pour une année (article L2311-1 du CGCT). C'est aussi un acte politique qui traduit financièrement les orientations/projets de la municipalité.



Il est composé du budget primitif (BP) adopté au plus tard le 15 avril de l'année civile et de décisions modificatives (DM) qui permettent de le garder à l'équilibre. Il peut également intégrer des budgets annexes (aménagement de zone) et des budgets autonomes (CCAS). Il retrace les dépenses sur une année civile et comporte deux sections : le fonctionnement et l'investissement.

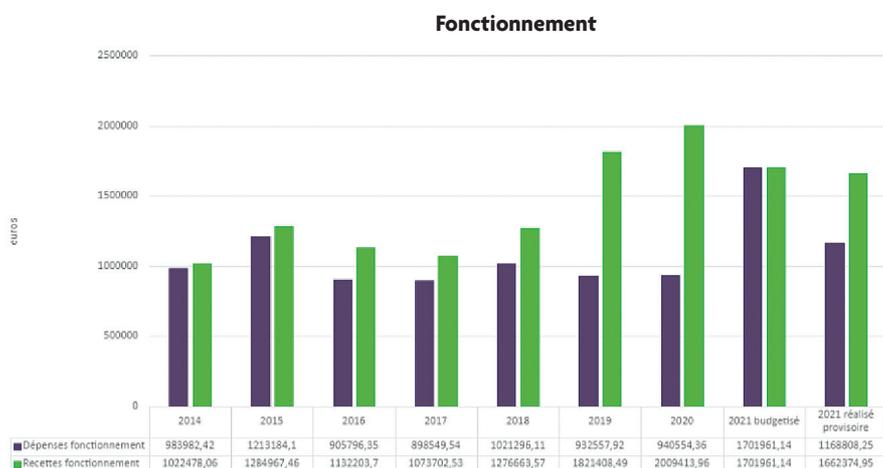
Les dépenses de fonctionnement sont liées au fonctionnement courant de la collectivité. Elles regroupent principalement : les frais de rémunération des personnels ; les dépenses d'entretien et de fourniture ; les frais de fonctionnement divers correspondant aux compétences de la collectivité ; les intérêts de la dette, c'est-à-dire les intérêts des emprunts.

Les recettes de fonctionnement (ou produits de fonctionnement) proviennent de : la fiscalité directe locale (notamment taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et non bâti) ; des recettes fiscales indirectes (reversion de la taxe professionnelle par la communauté de commune, compensation de la taxe d'habitation par le département, taxes additionnelles aux droits de mutation...); des dotations versées par l'État ; des ressources d'exploitation des domaines ; des produits financiers.



Les dépenses d'investissement concernent des opérations en capital. Elles comprennent : les remboursements d'emprunts ; les prêts et avances accordés par la collectivité ; les dépenses directes d'investissement (acquisitions mobilières et immobilières, travaux neufs, grosses réparations) ; les subventions d'équipements versées.

Les recettes d'investissement sont constituées des dotations et subventions, tels que les fonds de la compensation de la TVA (FCTVA), la dotation globale d'équipement (DGE), les autres subventions d'investissement et les emprunts. Dans la perspective du budget 2022 et afin de clarifier l'exercice 2021, les graphiques ci-après présentent une rétrospective de l'évolution du budget communal sur les 7 dernières années. Les comptes définitifs pour 2021 seront publiés, comme chaque année, lors de l'adoption du budget 2022 et après contrôle des services du trésor public.



IN MEMORIAM

Jacques ORLUC (1945-2021)

Soiséen de toujours, il a constamment participé à la vie locale. Viscéralement passionné par les activités sportives et par l'encadrement auprès de la jeunesse, il a été un moteur important de la vie du village. Président de la section Tennis de l'Union Sportive de Soisy-sur-École (USSE) pendant 13 ans et responsable de l'école de tennis depuis la fin des années 90, la section Tennis de l'USSE vient de lui décerner le titre, ô combien mérité, de Président Honoraire. Son engagement lui a valu d'être fait Citoyen d'Honneur de Soisy-sur-École. La commune tient à exprimer à sa famille, en particulier à son épouse Monique, toute sa gratitude pour son engagement sans faille. Les élus et agents s'associent à l'hommage des membres de l'USSE Tennis.

Jacques, incontournable et essentiel, nous sommes tous un peu tes enfants et te serons à jamais reconnaissants.

Pascal LABBÉ (1954-2021)

Pilier de Soisy-sur-École, il n'a eu de cesse d'honorer la mémoire des combattants morts pour la France et a été un soutien précieux lors des commémorations, mais aussi dans de nombreuses manifestations rythmant la vie de notre commune où il a épaulé son épouse Yvette. Enfant du pays et membre essentiel des Amis de Soisy, le dernier président en date de l'Union Nationale des Combattants de la section Soisy-Nainville nous a quitté l'été dernier. Pascal a livré son dernier combat et s'en est allé paisiblement. C'est à notre tour d'honorer sa mémoire, de soutenir sa famille et ses proches.

Sans toi, Pascal, les commémorations militaires ne sont plus les mêmes, mais la relève est assurée et nous ne t'oublierons jamais.

SOLIDARITÉ

Le CCAS pour tous

Le Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS) a œuvré pour établir une Analyse des Besoins Sociaux (ABS) de notre commune. En partenariat avec le cabinet Ithéa, nous avons bâti une enquête pour connaître au mieux les besoins des habitants. Elle a permis aux Soiséens de s'exprimer avec un taux de participation très favorable. Le résultat de l'ABS est **disponible en ligne (voir page4) et sur demande (mairie@soisysurecole.fr).**

Parallèlement comme tous les ans, les seniors volontaires de plus de 70 ans ont reçu un **colis de Noël** leur donnant un avant-goût des fêtes de fin d'année. C'est avec plaisir que nous sommes allés à leur rencontre pour le leur offrir, et que nous avons partagé un petit moment en leur compagnie. Enfin, pour le premier jour de vacances de Noël, les enfants ont



été comblés. En effet, à leur plus grande surprise, réunis devant l'école où des **attelages et poneys** les attendaient, le **Père Noël** est apparu. C'était une jolie cacophonie mêlée d'étonnement et de ravissement ! Une grande procession s'est dirigée vers **le moulin des Noues** accueillant notre beau **Marché de Noël**. Les enfants ont pu profiter d'un petit paquet de friandises, d'une rencontre privilégiée avec le Père Noël et de tours en calèche. Les parents n'ont quant à eux pas été oubliés : une boisson de l'amitié les attendait au stand tenu par les Amis de Soisy, organisateurs du Marché.



Association-Le Sac Solidaire

Le Sac Solidaire Étudiant Val d'Essonne est une association créée en février 2020 par Amandine Dekokelair et Cindy Richard pour venir en **aide aux étudiants** pendant les différentes périodes de confinement. Dans un premier temps, cette aide consistait à collecter des denrées alimentaires et des produits d'hygiène puis de constituer des sacs de 5 à 7 repas, petit déjeuner, douceurs, produits d'hygiène. Ces sacs étaient distribués aux étudiants tous les jeudis via différentes grandes écoles de l'Essonne. Le stockage et les préparations de ces sacs se faisaient alors dans un garage. Par la suite, la mairie de Soisy-sur-École a mis à disposition de l'association les locaux de l'ancienne poste et plusieurs autres partenariats ont été créés. Ceci permet aujourd'hui à l'association de continuer la distribution des sacs aux étudiants mais aussi de venir en aide aux

personnes âgées, aux familles en difficultés et à différentes associations. En fin d'année, plusieurs actions ont été menées : distribution de repas chaud sur la commune de Mennecy ; maraude ; distribution (en partenariat avec une grande enseigne commerciale de Massy) de **boîtes de Noël** confectionnées par les élèves de différentes écoles et à destination **d'enfants hospitalisés et de personnes âgées seuls pour les fêtes**. L'association est ouverte au public tous les mardis de 14h à 16h.

Contact : **lesacsolidaireetudiant91@gmail.com**

NOS JEUNES TALENTS

Pétanque

La pétanque, sport d'adresse et de précision, nous avons tous joué à la pétanque, activité conviviale et souvent estivale. Savez-vous qu'à Soisy-sur-Ecole il y a deux champions de la discipline ? Il s'agit de **Mélina et Giuliano DEL FABBRO, champions et vice-champions départementaux**. Malgré une année 2020 sans pouvoir participer à aucune compétition boulistique à cause de la COVID, Mélina et Giuliano sont restés des élèves assidus et exemplaires de l'école de pétanque de D'Huisson-Longueville en continuant à s'entraîner au club ou bien à leur domicile.



née pour se qualifier et ont remporté de belles victoires. Ils réalisent tous les deux, de belles performances au niveau départemental dans différentes catégories. Ils ont également participé aux **Championnat de France** pour arriver jusqu'en quart de finale pour Giuliano. Mélina a été détectée pour participer aux **qualifications de l'équipe de France**. Bravo à tous les deux, nous vous souhaitons de belles victoires pour vos prochaines rencontres. Nous espérons qu'une vraie piste de pétanque pourra bientôt voir le jour à Soisy-sur-Ecole pour permettre aux petits et aux grands de se retrouver et de partager un moment de convivialité.

Ils ont participé aux différentes compétitions en 2021 tout au long de l'an-

Pêche

Le 12 septembre 2021 était organisé, pour la première fois un concours de pêche dans la rivière École. Une quinzaine de participants ont répondu à l'invitation. Une journée complète de **pêche en No Kill** sous un beau soleil, avec un barbecue convivial le midi. Cette année c'est **Sacha BARAS** le plus jeune participant du haut de ces **7 ans** qui a remporté le concours avec la plus grosse prise, **une truite arc en ciel de 55 cm et plusieurs truites de 50 cm**. Bravo Sacha pour ta patience ! Son



rêve serait de participer à une pêche au gros en mer ; dans quelques années peut être ! Si vous aimez la pêche et passer du temps au bord de l'eau, n'hésitez pas à contacter l'AAPPMA de Dannemois qui gère les **3 parcours de pêche privés entre le lavoir de Soisy et le pont du château de Courances**. Vous pourrez obtenir la carte de pêche qui vous autorisera à aller taquiner les truites, les saumons de fontaine, les brochets et bien d'autres encore. **L'AAPPMA** de Dannemois participe

Association-EVENT' ESSONNE

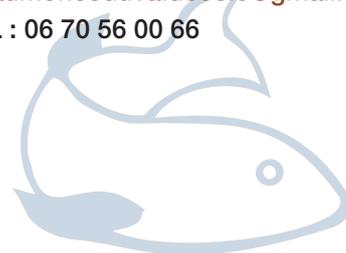
A la tête du projet, 9 Essonniens regroupés sous le symbole de **la musique** et du désir de créer **un monde plus vert**. Ainsi est né le projet **"festival La Nuit Verte"** qui se déroulera à Soisy-sur-École. La commune accueillera le **1^{er} festival de "rock indé" sur le secteur sud-Essonne**. "Nos enjeux sont axés autour du développement culturel et social du territoire. Nous souhaitons ancrer durablement le festival dans la commune et apporter un événement culturel pour les habitants de la CC2V. Une convention tripartite vient d'être signée entre la CC2V, la commune et notre association. Les élus de Soisy nous ont très rapidement suivis et nous accompagnent sur la création du projet. Event'Essonne est désormais domiciliée à Soisy-sur-Ecole et compte s'épanouir pour de nombreuses années avec les Soiséennes et Soiséens. Retenez dès maintenant la date du **samedi 10 septembre 2022**."

Notre site web : <https://www.festival-lanuitverte.com>



à l'entretien des berges et du lit de la rivière en collaboration avec le **SEMEA** qui gère l'ensemble de la rivière. Elle empoissonne la rivière régulièrement pour permettre aux espèces locales de se réacclimater après les épisodes de pollution qui ont décimé les populations de poissons.

Contact : **AAPPMA la saumonée du val d'école**
lasaumoneeduvaldecote@gmail.com
TÉL : 06 70 56 00 66



Une année riche en émotions



Aux Enfants de la France...

Aux Enfants de la France...



Appel à bénévoles
en novembre, on "les plantes" avec les pouces

La commune de Soisy sur Ecole recherche des bénévoles pour les plantations de bulbes de printemps.

VOUS ÊTES TOUS LES BIENVENUS LE 13 NOVEMBRE

Inscrivez-vous en Mairie ou par mail
01 64 98 00 01 ou mairie@soisysurecole.fr



Les Grandes Manœuvres

ESSONNE VERTE
ESSONNE PROPRE

Le dimanche 10 Octobre 2021

RDV à 9h
Place de la Gare à Soisy sur Ecole



Ton plus beau sourire, tes plus beaux vêtements, tes affaires scolaires qui sentent le neuf... Sans compter l'envie de revoir les copains, la maîtresse...

C'est la RENTRÉE !
RETROUVONS-NOUS JEUDI 2 SEPTEMBRE !

Les élèves de PS-CP et MS-GS entrent de 8h20 à 8h30. (Les parents peuvent accompagner les enfants dans leur classe).
Les élèves de CP-CE2 et CE1-CM1-CM2 entrent de 8h35 à 8h45. (Les parents peuvent accompagner les enfants dans la cour).



LES AMIS DE SOISY
Sont heureux de vous inviter à la dégustation de leur **Beaujolais Nouveau**

jeudi 18 novembre 2021 à partir de 19h 00
Salle de la Maison des Sports
Rue du Moulin des Noues
Soyez par avance remerciés de votre visite, vos amis sont les bienvenus !
Afin de vous accueillir dans les meilleures conditions
Merci de réserver avant le lundi 15 novembre
auprès de Martine Camuset 06 21 20 15 96
ou d'Yvette Labbé 06 60 77 08 67

Votre participation :
1^{er} Verre de Beaujolais Nouveau offert
assiette de cochonnaille et sa part de Brie : 8 €
Verre de Beaujolais Nouveau : 1,50 €
Jus de fruit pour les enfants : offert

**L'Union Sportive Soisy sur École
Section Tennis vous invite**

FÊTE DU TENNIS

Des jeux pour tout le monde
de 4 ans à 77 ans

DIMANCHE 5 SEPTEMBRE DE 14H30 À 16H30
STADE MUNICIPAL DE SOISY SUR ÉCOLE

VENEZ NOMBREUX
Matériel et balles à disposition

PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE POUR LES ADULTES

SPORT ET CULTURE

FORUM DES ASSOCIATIONS

Venez à la rencontre de nos associations

5 SEPTEMBRE | DE 10H00 À 16H00
STADE MUNICIPAL DE SOISY SUR ÉCOLE

PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE POUR LES ADULTES

SOISY-SUR-ÉCOLE

DÉFILÉ D'HALLOWEEN

DIMANCHE 31 OCTOBRE 2021

Départ Place de l'ancienne gare

Organisé par les représentants de parents d'élèves de l'école des deux terres

Prenez 2 grande lampe torche et gilet fluorescent

Place de l'ancienne gare

Défilé dans les rues de Soisy

plus beaux gâteaux - Dégustation
et chaudes vous attendront !

qui souhaitent participer au concours de gâteaux
faire part de leurs adhésions à
22@meil.com

Samedi 4 décembre 2021 à 20h30
Église Saint-Aignan de Soisy-sur-École

Mozart

Messe du Couronnement

et airs sacrés...

Les Solistes du Gâtinais

Direction : Sergio Morales Piano : François Julien

Entrée libre - église chauffée
www.lesolistes-e-mozarte.com
pass sanitaire obligatoire

ETONS ENSEMBLE L'ARRIVÉE DES BEAUX JOURS !

ÉGLISE DE SOISY-SUR-ÉCOLE

J.S. BACH SUITES N°1, 5 ET 6

D. DE WILLIENCOURT
Mont Ararat pour violoncelle

MERCREDI 30 JUIN / 19H00

Entrée libre sur réservation par téléphone ou par mail

01.64.98.00.01 mairie@soisysurecole.fr



Samedi 18 et Dimanche 19 Décembre 2021

20^e marché de Noël de Soisy

Horaires le samedi de 11h à 18h et le dimanche de 10h à 18h
Organisé par les « Amis de Soisy » avec le concours de la Municipalité.



**FÊTE DU VILLAGE
DE SOISY-SUR-ÉCOLE**

SAMEDI 28 AOÛT 2021

REPORTÉE AU 25 SEPTEMBRE 2021 À 18H

LIVE CONCERT

RESTAURATION SUR PLACE
BURGERS PIZZAS

2021
EPONYME



En ce temps des fêtes,
que la magie de Noël
vous apporte joie et gaieté
dans vos foyers.

Madame Le Maire, les élus et les agents municipaux
s'unissent pour vous souhaiter
un Joyeux Noël.



MA BOÎTE DE NOËL
pour les enfants hospitalisés ou des personnes âgées

Dans une boîte à chaussure, vous mettez :

- 1 peluche
- 1 douceur
- 1 mot doux
- 1 loisir

DÉPÔT TOUTS LES MARDIS DE 14H00 À 16H00
AU LOCAL DU SAC SOLIDAIRE, EN FACE DE LA MAIRIE

POUR QUI ?

En partenariat avec "Le Sac Solidaire Etudiant Vallée d'Essonne", ouvert pour les Seniors et le service pédiatrie à Corbeil et à Necker

TRAVAUX PUBLICS DE SOISY



Ensemble, réalisons vos projets



**Aménagements urbains,
Equipements collectifs,
Travaux routiers & particuliers,
Equipements industriels & logistiques**



ZA du Chênet - 6, Rue de la Montagne de Maise

91490 MILLY LA FORET

Tél. : 01 64 98 03 83 – Fax : 01 64 98 44 10

www.tpsoisy.fr – Email : tpsoisy@tpsoisy.fr



**CHARLES & LUC DARBONNE
DAREGAL**
PRODUCTEURS D'HERBES AROMATIQUES
MILLY-LA-FORÊT (91)



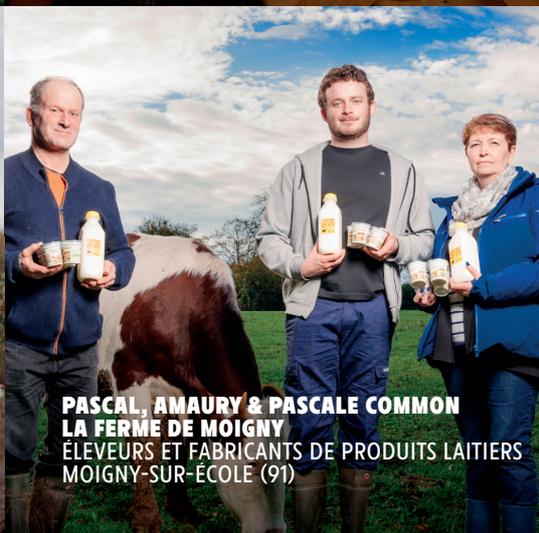
**BENOÎT PERRONNET
GAEC PERRONNET**
PRODUCTEUR DE POMMES DE TERRE
MONDREVILLE (77)



**ANNE-SOPHIE MORISSEAU
EARL D'ANNE-SOPHIE**
PRODUCTRICE DE FRUITS
GUIGNEVILLE (45)



**PIERRE-NICOLAS GRISEL
FERME DE L'ORÉE DE MILLY**
ÉLEVEUR DE VOLAILLES
MILLY-LA-FORÊT (91)



**PASCAL, AMAURY & PASCALE COMMON
LA FERME DE MOIGNY**
ÉLEVEURS ET FABRICANTS DE PRODUITS LAITIERS
MOIGNY-SUR-ÉCOLE (91)



**DAMIEN DUMANT & KATIA ROUZÉE
CAPRICES D'ABEILLE**
APICULTEURS RÉCOLTANTS
CHAMPIGNY-SUR-YONNE (89)

MIEUX MANGER, C'EST AUSSI MANGER TOUT PRÈS.



Dans votre Intermarché d'Oncy-sur-École, nous valorisons le savoir-faire de nos producteurs. Nous vous proposons chaque jour un large choix de produits locaux. C'est ça être engagés ensemble pour une alimentation plus locale et forcément meilleure.

Intermarché
ONCY-SUR-ÉCOLE